

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 01 MARS 2017 A 19H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Dix Sept, le **01 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :
02 mars 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

1ère séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER
Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme
ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.
BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M.
PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-
Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Fusion de groupes scolaires dans
le cadre de la Carte scolaire du 1^{er} degré.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 06/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	M. CHMIDLIN Stéphane

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint au Maire, informe le Conseil
Municipal des mesures de carte scolaire du 1^{er} degré de la prochaine rentrée scolaire 2017/2018 et du risque
annoncé par l'Education Nationale de retrait de poste avec fermeture d'une classe dans chaque groupe
scolaire « Centre » et « Louis Madelin » du fait de la faiblesse des effectifs susceptibles d'y être scolarisés.
Pour éviter ces fermetures, une réflexion a été menée en concertation avec les familles, les directeurs
d'écoles qui a porté sur la fusion des 2 groupes scolaires « Centre » et « Louis Madelin » avec création d'
un nouveau groupe scolaire constitué de la maternelle « Louis Madelin » et de l'élémentaire du « Centre ».

Ces explications données, le Conseil Municipal délibère et décide à
l'unanimité de ses membres présents et représentés de la fusion des groupes scolaires du « Centre » et
« Louis Madelin » avec création d'un nouveau groupe scolaire constitué de la maternelle « Louis
Madelin » et de l'école élémentaire du « Centre ».

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,